



Première rencontre avec les acteurs économiques naintréens Jeudi 29 juin 2023 8h30 à 10h00 - Salle Eugène Guillon

Présents Mairie : Christian Michaud - Maire, Dominique Challot - 1^{er} Adjoint Finances, Thierry Minereau - Adjoint Affaires Scolaires et Développement Durable, Timothée Sicot - Directeur Général des Services, Okina Vermillet - Responsable Urbanisme et Foncier, Emma Tranchand - Responsable Vie Economique

Excusés Mairie : Lydie Barbottin - Adjointe Vie Sociale/Petite-Enfance/Enfance-Jeunesse, Yvette Muscat - Adjointe à la Vie Associative et Culturelle

Présents Acteurs Economiques : Liste émargement

1/ Mot de bienvenue :

- ➔ Remerciement de leur présence + retour des questionnaires + annoncer l'ordre du jour.
- ➔ Présentation de chacun Mairie + entreprises

2/ Présentation du service :

- ➔ Contact (05 49 90 03 65 ou 07 88 48 62 57, emma.tranchand@naintre.fr : guichet unique, lien avec la Mairie ou Grand Châtellerault, services proposés, contacts utiles, aide pour la création d'une association/réseau d'acteurs économiques, aide à la communication sur nos supports.
Ce service doit être « au service » des acteurs économiques.
- ➔ Importance de mettre à jour le listing des entreprises : communication sur nos supports

3/ Réunions à thème :

Avec les services de la Mairie (urbanisme, travaux..), la CAGC (le numérique..) ou des partenaires extérieurs.

4/ Visites des locaux :

Accueil des élus et autres personnes référentes afin de visiter les locaux, connaître les métiers/savoirs faire et échanger sur les évolutions, besoins, problématiques...

5/ Services proposés :

Basés sur les avantages en nature des associations, à savoir :

- ➔ prêt de matériel à titre gracieux sauf les tivolis 3m x 3m (15€/unité - 40€ les 4) et barnum 6m x 8m (150€)
- ➔ tarif préférentiel sur les locations des salles : Salle des Fêtes et Salle du Riveau. Proposition d'une réduction de 50 %

SALLE DES FETES	
Location à la journée	192,50 €
Jours suivants	96,50 €
Forfait week-end du vendredi 14h au lundi matin 9h00	275,00 €
Supplément vendredi soir si location le lendemain	27,50 €
Forfait cantine (uniquement avec la salle)	33,00 €

Information après réunion suite au Conseil Municipal du 27 juin 2023 :
Ces tarifs sont applicables pour les événements « gratuits » pas avec entrées payantes ou activité commerciale

SALLE DU RIVEAU	
Location à la journée	137,50 €
Forfait week-end du samedi matin 9h00 au dimanche soir 20h00	192,50 €
Supplément vendredi soir si location le lendemain	27,50 €

- mise à disposition du personnel communal technique au besoin pour la livraison de matériel
- Communication sur nos supports : bulletin municipal, application mobile citykomi, site internet... pour le bulletin municipal contrainte de place une commission se réunit pour étudier les demandes. Une équité sera faite entre les entreprises mais toutes les demandes ne pourront être comblées.
Rappel : pour le bulletin municipal il y a une régie publicitaire si vous souhaitez faire de la publicité sur votre activité.
- Demande de subvention si création d'une association

6/ Association/réseau :

La Mairie peut accompagner sur le démarrage pour une autonomie rapide. Quels intérêts ? :

- Outre des problématiques communes (travailler ensemble sur certains domaines : RH (cvthèque, forum...), mutualisation, formation en réseau...) ce sont aussi des moments conviviaux, échanges de bons procédés/expériences, aide quand on s'installe rompre l'isolement, plus fort face aux acteurs publics, projets communs (salon...), apporte une visibilité, échanges sur l'actualité...
- Le réseau est davantage un moyen qu'une finalité en soi : un réseau actif facilite le montage d'actions collectives (confiance), cela peut aussi être un support pour des dispositifs individuels qui passent par des temps collectifs (partage de diagnostic, information...)
- Avant toute mise en place, il faut réfléchir à beaucoup de questions afin de mettre en place un réseau vivant actif et perenne :
 - Ingrédients clefs : du sens (vision partagée, projets...), des hommes et des femmes (leaders, confiance, sentiment d'appartenance, intelligence collective), de la vie (convivialité, rencontres), des outils et des moyens (pour communiquer, se rencontrer...)

1- identifier les besoins collectifs et vérifier l'opportunité (pas de réseau sur Naintré) : rencontres préalables, questionnaires au besoin

2- concevoir le projet, volonté collective

3- formaliser et lancer le réseau : plan d'actions, mobiliser des chefs de file, charte, statuts

4- animer le réseau : rencontres régulières, animations des groupes/projets/actions, communication, suivi administratif et budgétaire, évaluation

7/ Commission :

Une Commission se réunit environ une fois par trimestre et est composée d'élus de la majorité, d'élus de l'opposition et de citoyens. Proposition d'ouvrir cette commission aux acteurs économiques afin d'avoir un avis consultatif sur certains projets, problématiques...

Sujets divers : marché des producteurs, état des locaux et foncier, projets avec les acteurs économiques...

8/ CAGC :

- Information sur les **permanences de la CAGC** qui n'ont pas fonctionné. Ont-ils eu l'information ? Auquel cas seraient-ils intéressés ?

→ Réunion avec la CAGC :

1. Contact service Entreprises : Madame Laurence Bertrand, laurence.bertrand@grand-chatellerault.fr 05 49 21 96 00 ou 07 72 27 32 05
2. Contact service Tourisme : Madame Véronique Boirel, veronique.boirel@grand-chatellerault.fr, 05 49 23 70 11 ou 06 49 20 07 73

9/ Questions diverses :

→ Satisfaction générale de cette initiative municipale avec beaucoup d'acteurs économiques présents. Il y a 6/9 mois seulement 4 entreprises avaient fait le déplacement via une invitation CAGC

→ Engouement général pour la création d'une association/réseau d'acteurs économiques avec le soutien de la Mairie

→ Site internet Mairie : www.naintre.fr

→ Application mobile :



→ Contact :

- Mode d'Emploi 86 : accompagnement des demandeurs d'emploi
Monsieur Christian COJAN 06 76 93 36 52

- Okina Vermillet Responsable Urbanisme et Foncier 05 49 90 34 85

9/ Suite :

→ Réunion à thème sur le dernier trimestre de l'année 2023

→ Visite des entreprises à partir de septembre